

CAMP CAMP

POTACHE GROSSES LÉGUMES

N° 3 - 13 JUILLET 2009 - CLASSEMENT EN TRÉSOR NATIONAL EN COURS - WWW.LFKS.NET

**MORT À CES
SALOPÉRIES
DE DROITS
D'AUTEUR.
MORT AUX
PORCS
QUI EN
PROFITENT.**

RÉSERVOIRS DE CHAIR

suite du numéro précédent

Lorsque nul n'éprouve plus le besoin de juger par soi-même des fondements de toutes les formes d'autorité subies ou rencontrées, lorsque la vigilance de l'esprit a cessé à l'égard de toute forme de pouvoir pour laisser la place à une estime sans examen et à une obéissance sans condition, là commence la disposition à vivre, à penser et à se comporter comme un valet. Là aussi, par conséquent, commence la recherche éperdue d'un maître. Et cette condition est celle de presque tous aujourd'hui. Ce qui est le plus affligeant dans tout cela, c'est cette forme d'éloge sournois des révoltes qui se fait entendre dans les sempiternels discours sur l'état d'urgence des banlieues qui nous assaillent depuis peu sans le moindre répit. Ces discours d'experts qui couvrent la voix des révoltés en question, le plus souvent pour attribuer d'office à leurs actes des raisons qu'ils ignorent mais qu'ils sont invités à faire leurs, bien qu'elles ne leur ressemblent en rien. Mais sous la compréhension dudit « état d'urgence », on lit sans trop de difficultés l'éloge tacite et vénéneux de l'ignorance. Car, ce qui est d'abord avancé c'est que si les intéressés avaient quelque chose à dire, ils le diraient clairement, ils ne sombreraient pas dans la violence et il ne servirait à rien de payer tant d'experts pour le comprendre à leur place. Et c'est toute une sympathie pour les déshérités, les pauvres sans conscience qui courent vers leur malheur comme des bêtes affolées qui se porte vers eux, une sympathie apitoyée mais rassurée sur le fond. Elle est la sympathie naturelle du pouvoir pour l'ignorance, cette ignorance qui aura tant servi aux despotismes de tous bords, qui fut le moteur de plusieurs révolutions dans le monde, et que les démocraties du capitalisme supranational remettent besogneusement en place pour mieux gouverner la libre circulation du pouvoir, des ordres de vente et d'achat, des malversations de toute sorte et de la pacotille générale qui est devenue l'horizon de vie de tout un chacun. Il y a d'un côté le discours politique – dont on devrait s'attendre à ce qu'il réclame un effort de pensée dans un pays où l'école est gratuite et obligatoire – qui se réduit à une sorte d'imitation pitoyable du langage de crèche pour nourrissons, et de l'autre, l'institution scolaire qui a, elle, décidé d'oublier que son but n'est pas de former des producteurs à la demande du système mais d'instruire des jeunes gens pour en faire des citoyens capables de juger par eux-mêmes et de choisir en toute conscience leurs représentants politiques. D'un côté comme de l'autre, la mise en place d'une arriération collective nouvelle

avance à grands pas. L'école parle de « challenge », de « compétition sans merci » de « loi du marché » et s'efforce de traduire les contenus de son enseignement dans le langage imbécilisant des feuillets télévisés pour rendre les enfants plus conformes encore à l'idéal républicain de Nike et TF1. Quant aux politiques, ils parlent, eux, celui des enfants attardés à des électeurs sensés vivre, penser et juger comme les citoyens d'une démocratie. Ce que l'on retient du flot ininterrompu de commentaires sur la situation explosive de la France, c'est que la révolte à coups de pierres ou de cocktails Molotov est l'expression spontanée de ceux qui sont incapables de penser parce que les moyens ne leur en ont pas été donnés. Car ce qu'il faut d'abord démontrer, c'est que ces gens sont intellectuellement indigents et que tout recours à la violence est nécessairement le fait d'ignares et d'ignorants. Du reste, on a tout fait pour développer « positivement » l'ignorance, en commençant par flatter l'indigence au titre de l'authenticité culturelle de la vie des cités, en en faisant un label commercial, une image de marque. Mais ce que dit aussi ce lamento compassionnel, c'est qu'ils sont en fin de compte victimes de quelque chose ; c'est-à-dire, au fond, politiquement inoffensifs, plutôt à plaindre, en quelque sorte. Reste pour les défavorisés, victimes, disgraciés insurgés à jouer ou ne pas jouer un rôle si clairement défini et ostensiblement proposé. On ne l'ignore plus : le langage est le lieu où se manifeste le mieux les pouvoirs. Ce que dit en sourdine le discours sur l'état d'urgence des banlieues, c'est que la petite bourgeoisie contemporaine qui domine par le vote et le nombre pour le compte du système qui la nourrit et l'éduque est capable de comprendre quelque chose. C'est une chose que l'on oublie trop souvent : la petite bourgeoisie gouvernante-par-procuration a peur d'être ignare, c'est pourquoi elle veut tant se cultiver, être informée, comprendre, écouter. Elle est collectivement – comme à l'échelle individuelle – cet effort majoritaire de docilité pour penser comme il lui semble qu'elle devrait penser étant donné ce qu'elle est. La petite bourgeoisie de ce temps veut surtout ne pas être sur la touche, ne surtout pas être écartée du courant dominant. Surtout pas la rupture : elle voudrait être aimée pour ce qu'elle est ! Et que nul ne rompe jamais le contact avec elle.

La sympathie qui se porte si volontiers vers le lumpenprolétariat d'aujourd'hui lui reconnaît d'abord comme mérite sa disposition à se trouver et à aimer un

maître. C'est en somme ce qui le rachète, tant cette inclination est la plus précieuse parmi celles que requiert l'organisation du monde qui se met en place. Elle s'exerce d'abord au contact des petits caïds, des marchands de drogue trafiquée, des proxénètes débutants et pareillement par la soumission – si possible enthousiaste – à la loi du plus bestial, du plus ignoble et du moins sociable d'entre tous. C'est de cet apprentissage que tous se réjouissent, au pouvoir, dans les médias et ailleurs, tout en faisant mine de le déplorer. Le jour où les révoltes dans les villes seront armées par la lecture des poètes et la discussion critique des œuvres de philosophie et de sciences politique, ce jour-là nous pourrions nous réjouir des émeutes à venir. Pour l'heure, l'apprentissage de la soumission aux petits despotes de cages d'escalier n'est que l'école de la future soumission aux managers qui les accueilleront à grand renfort de contrats de première embauche et autres formes de servage à durée déterminée. Et du reste ce sont souvent les mêmes qui en ayant commencé comme vendeur de drogue se reclassent en vendeurs de tout autre chose, mais toujours selon des mœurs et des méthodes identiques. Passer à la délinquance légale, c'est passer à l'échelon supérieur et plus respectable encore de la filouterie. Ceux-là aussi ont appris l'essentiel.

Seul le pire est à attendre d'un peuple dont la jeunesse ne se sent pas tenue de se battre pour réhabiliter la dignité de ses parents réduits à l'état d'épaves humaines après avoir servi de main d'œuvre sous-payée. Mais il faut dire que la force de leurs exploiters est si grande que ces derniers ont su réduire la question de leur révoltante dégradation à un problème d'urbanisme et de chômage et qu'ils ont su aussi dicter à cette progéniture ce qu'il convenait qu'elle pense : que leurs parents sont des épaves, des pauvres sans ambition et des ratés, qu'ils sont sans autorité possible et ne peuvent de toute façon, étant donné ce qu'ils sont, prétendre à aucune.

Voici ce que disait Cleo Silvers, « Panthère noire », et qui résume clairement ce que fut l'attitude politique globale du mouvement : « À un moment donné dans l'histoire, si nos parents ne se défendent pas, quelqu'un doit se lever et se défendre, quelqu'un doit dire : « nous n'acceptons plus ce type de traitement, nous nous défendrons » et, sans aucun doute, je dirai que c'était une question d'autodéfense, et c'était notre nom : le Parti des Panthères Noires pour l'Auto-Défense ». *à suivre...*

ET LA STIMULATION DE VOS IDÉES NOVATRICES

Une chose est claire désormais : nous ne pouvons plus agir avec les ressources naturelles comme nous l'avons fait jusqu'à maintenant. Celles-ci ne sont pas inépuisables et nous commençons à nous en apercevoir dès qu'il s'agit de se projeter dans le futur et même dans le futur proche. Mais cette menace semble être aussi un puissant stimulant des capacités d'invention et de créativité dans la recherche et l'imagination de solutions à ce nouveau problème auquel est maintenant confrontée l'humanité entière. Il ne se passe pas une semaine sans que surgisse une idée nouvelle pour économiser l'énergie. Et il faut ajouter à ceci cette caractéristique commune à presque toutes ces innovations et qui devrait contribuer à nous rassurer sur le futur : elles reposent de plus en plus sur une véritable conscience citoyenne.

Aujourd'hui, nous avons décidé de nous intéresser de près à une invention destinée à diminuer notre consommation d'eau, invention tout à fait originale que nous devons à Alicia Busta-Boomeridge, jeune architecte et plasticienne très récemment diplômée et qui n'aura finalement pas attendu longtemps pour faire parler d'elle.

- Alicia, bonjour...

- Bonjour !

- Au fait comment doit-on prononcer votre nom : Boustaboumerige ou Bustabomérige ?

- Oh, c'est comme vous voulez, ça m'est égal, disons : Boustabomeridge. Mon père est italien et ma mère anglaise, ça vient de là. Et selon le pays où je me trouve ça change complètement, à Parme c'est Boustabomérigidé et à Londres Biustaboumridj, vous voyez ?

- Humm, c'est un atout, un « plus » en quelque sorte pour votre carrière. Bien, vous avez un site Internet sur lequel vous faites passer vos informations, que vous les présentez en quelque sorte, mais aussi en débat car vous êtes une artiste et une personnalité engagée dites-vous...

- Disons que c'est d'abord une initiative personnelle et c'est en tant que telle que j'ai décidé de la soumettre à la discussion sur le Net et là, il s'agit pour moi d'un geste clairement politique.

- Et donc en quoi consiste votre invention ou peut-être faut-il dire votre « proposition » ?

- Hé bien le concept directeur de mon projet est celui d'éthique automatisée ou, si vous préférez, de désresponsabilisation positive.

J'ai cherché à tenir compte de deux facteurs essentiels : la surcharge de devoirs citoyens qui pèse sur chacun d'entre nous, comme le tri sélectif des ordures ménagères, le respect des heures de sortie

des poubelles, l'attention aux nuisances et à la consommation, le respect de l'environnement en toutes circonstances..., et la nécessité de faire face autrement à l'impératif d'économie de l'eau, sachant que si nous ne faisons rien il n'y aura bientôt plus assez d'eau disponible pour tous sur la planète. Pour cela, j'ai imaginé une solution qui transforme en bénéfice éthique supérieur le désagrément suscité par l'action de la machine. Le tout étant d'associer le bien-être qui peut résulter d'une réduction significative des soucis citoyens à une réelle économie de ressources collectives. C'est d'une sorte de mariage de la vigilance citoyenne avec l'hédonisme contemporain qu'il s'agit et qui débouche sur la notion de jeu avec la machine, de complicité avec elle.

- Mais permettez-moi cette objection : la quantité d'eau, quoi qu'il arrive, est fixe sur Terre, elle ne peut ni diminuer ni augmenter ; elle se déplace et change de forme, que ce soit vers le ciel, la terre, les océans ou les glaciers, mais cette quantité reste la même, non ?

- Absolument ! Cela dit, du fait des comportements collectifs à présent standardisés à l'échelle planétaire, tout le monde prend son bain, remplit sa piscine, fait sa vaisselle ou arrose son jardin en même temps et le stock d'eau disponible est évacué aussi en même temps vers les écoulements. Sachant qu'il faut plus de temps pour récupérer l'eau et la traiter que pour la dépenser, nous arrivons maintenant à un véritable seuil critique qui exige que l'on dépense moins d'eau ensemble puisque l'on ne peut pas demander aux gens d'arroser leurs plantes, de cuisiner ou de faire leur vaisselle pendant les heures creuses ou de répartir citoyennement leurs besoins en matière d'hygiène et de toilette.

- C'est clair oui, donc qu'avez-vous envisagé, qu'appellez-vous « désagrément suscité par l'action de la machine » ?

- Ils sont regroupés par types au choix, mais une période d'essai est envisagée pour les utilisateurs. En gros, le dispositif est prévu pour fonctionner ainsi : en règle générale il s'agit de rappeler le consommateur à l'ordre lorsque par négligence, par fatigue ou autres il dépasse les normes de consommation qu'il a lui-même fixées. Il ne s'agit donc pas, comme vous le voyez, de substituer l'automatisme du dispositif à l'action consciente et responsable du citoyen, mais à l'aider en cas de dépassement du contrat de citoyenneté en économie d'eau qu'il s'est lui-même fixé par avance et sur lequel repose le programme d'action du dispositif. Inversement, la seule présence du dispositif engage un rapport de défi

qui peut faire du respect de ce contrat de citoyenneté une sorte de jeu. Ainsi, une gradation est envisagée : pour une douche par exemple, le signal machinique sera d'abord léger, comme un simple rappel, puis de plus en plus important au fur et à mesure de la négligence du consommateur ou de sa volonté de défier la règle. Si le consommateur en question a choisi le signal électrique, celui-ci sera une simple chatouille en un premier temps pour finir en fouet électrique si besoin est. Mais encore une fois, c'est le consommateur qui choisit et qui contractualise son rapport à la machine.

- Et pour les toilettes, la vaisselle, l'arrosage ?


- C'est le même principe, mais évidemment chaque fois adapté : le jeu avec la limite est toujours présent, il n'est donc pas exclu que chacun puisse pour son seul plaisir outrepasser les limites et encourir les actions maximales prévues par le dispositif. De toute façon, au final il est gagnant sur le plan éthique puisqu'il a utilisé le dispositif alors que les autres consommateurs qui ne l'utilisent pas peuvent toujours enfreindre les règles d'économie qui s'imposent à tous sans la moindre sanction, sans le savoir ou, pire encore, sans se sentir concernés.

- Il n'y a cependant pas que l'électricité dans votre projet...

Non, est aussi prévue un ajout de colorants dans l'eau destinés à rappeler la boue de manière graduée et pour finir l'adjonction d'un produit exhalant une odeur putride rappelant la décomposition de la chair en plein soleil. Un contrat est en ce moment à l'étude avec un fabricant pour envisager la mise au point d'un rideau de douche muni d'un écran numérique souple qui diffuserait des images d'agonie dans le Sahel et de poissons morts par milliers sur une mare asséchée.

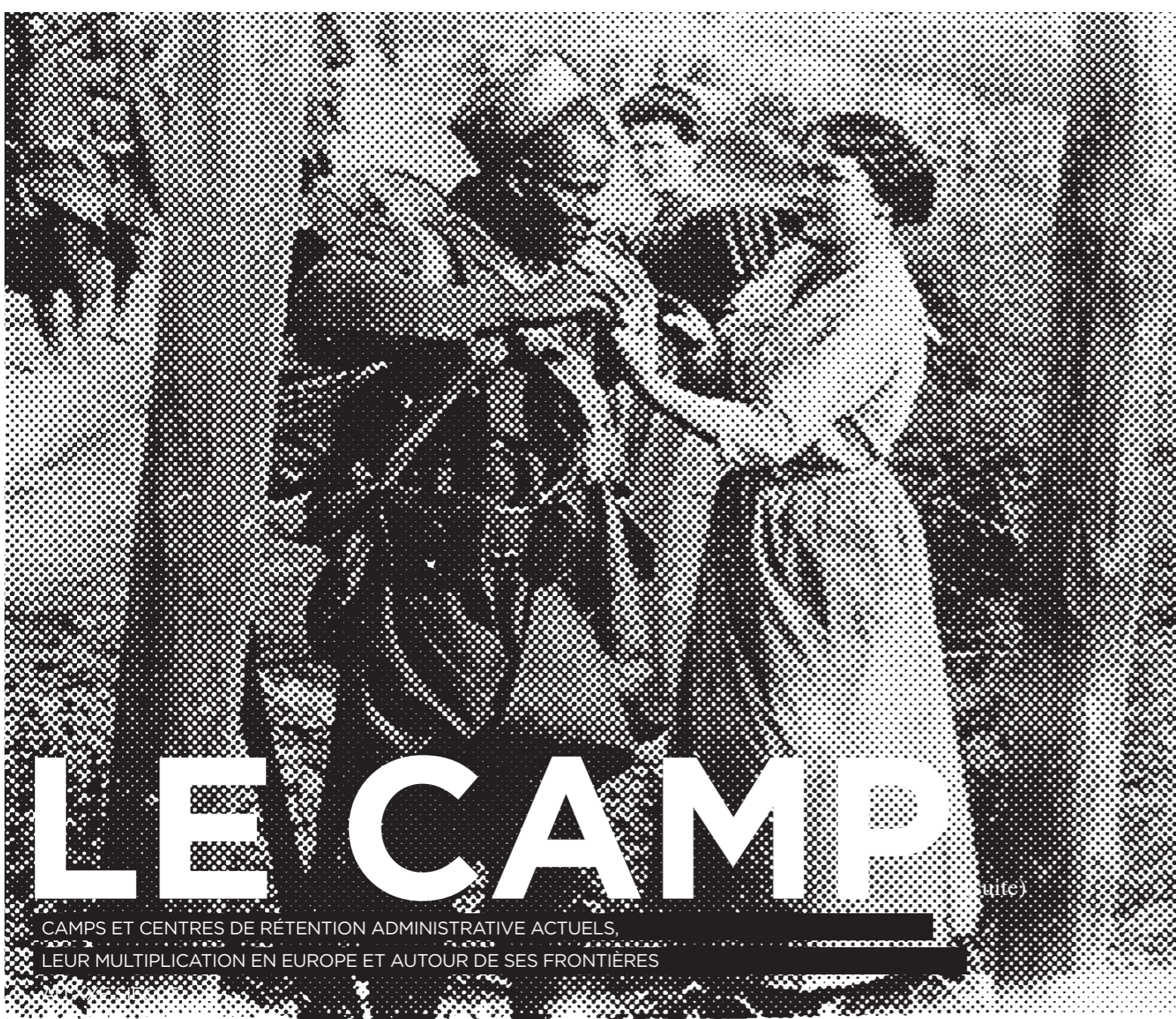
Mais pour l'instant, nous disposons d'un programme extrêmement efficace qui repose sur le simple déclenchement d'une bande-son faisant entendre des animaux qui meurent de soif en Afrique, des hommes qui appellent au secours dans plusieurs langues, des témoignages à peine audibles de vieillards déshydratés enregistrés en pleine canicule. Et pour finir, l'appel quasi imperceptible d'un enfant mourant réclamant sa mère, doublé en décalé par un acteur de renom. Vous voyez, l'imagination ne manque pas !...

- Eh bien Alicia, nous ne pouvons que vous souhaiter une pleine réussite dans votre projet, merci, merci Alicia de nous avoir apporté ce témoignage de votre engagement et la stimulation de vos idées si novatrices.



Carla, je vais aider Johnny.

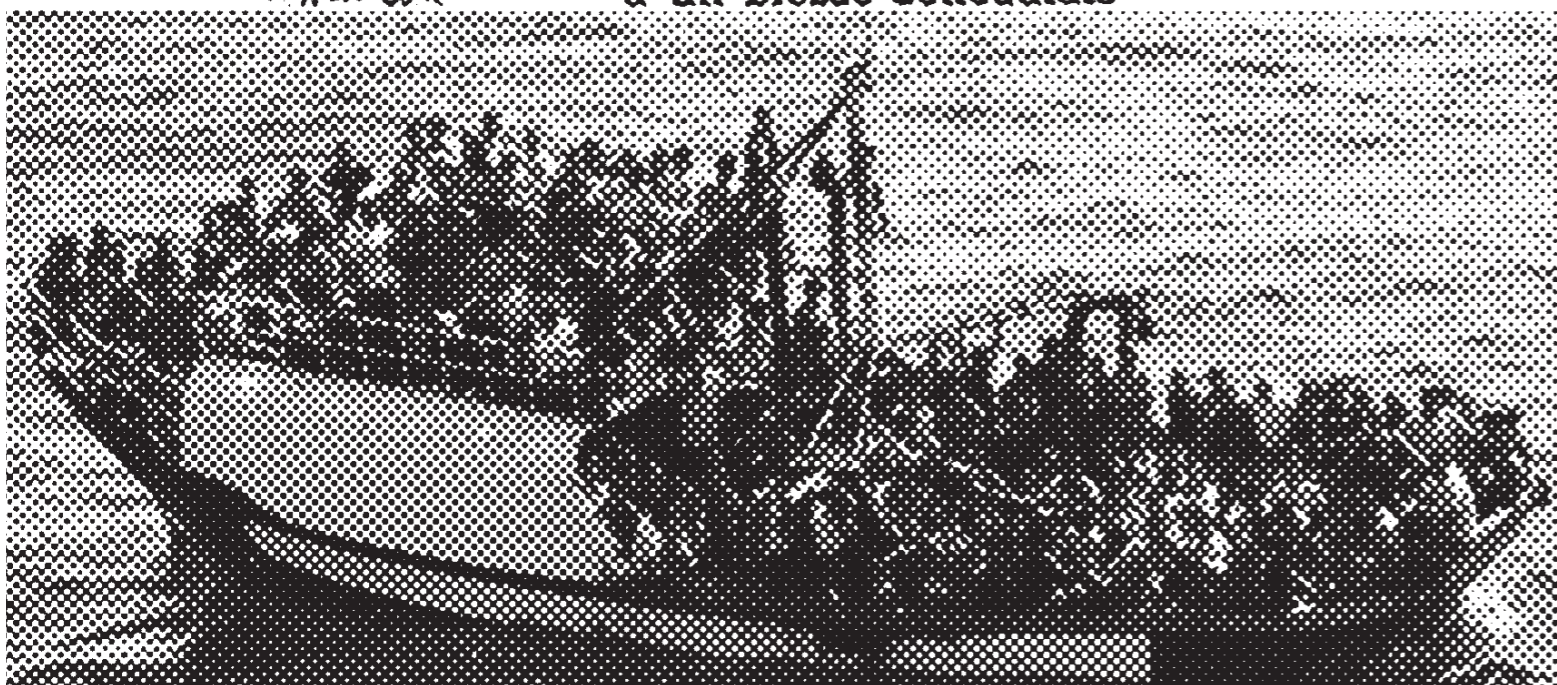
Génial, chouchou !



LE CAMP

CAMPS ET CENTRES DE RÉTENTION ADMINISTRATIVE ACTUELS,
LEUR MULTIPLICATION EN EUROPE ET AUTOUR DE SES FRONTIÈRES

1914 .. Vendangeuse offrant du raisin
à un blessé Sénégalais



IMMIGRATION SÉNÉGALAISE CLANDESTINE

Depuis la fin des années 1980, sous l'effet croisé d'une progressive constitution des pays européens en une entité commune sur un territoire décloisonné, prospère, protégé et protecteur, mais dont la population est vieillissante, de l'éclatement des anciennes possessions coloniales en une myriade d'identités désunies, par le fait d'une Afrique rongée par la corruption, déstabilisée par le trafic d'armes et les guerres, minée par le déficit alimentaire, handicapée de la médiocrité de ses systèmes d'éducation et de santé, mais très jeune et abondamment peuplée¹, la rétention administrative a été de nouveau convoquée dans l'UE, pour contenir et repousser cette fois les mouvements vers l'Europe de toute une jeunesse que celle-ci n'a pas et qu'elle refuse. Les camps sont réapparus et se répandent désormais sur tout le territoire de l'Union.

Les conditions de rétention varient d'un camp à l'autre à travers l'Europe. La plupart d'entre eux réservent aux étrangers retenus pour des raisons administratives les effets d'une détention strictement carcérale². Certains camps disposent d'espace extérieurs étroits où les promenades sont restreintes et comptées. Certains confinent les personnes dans des cellules sans vue sur l'extérieur. Certains habillent les hommes d'un vêtement uniforme³. Certains fouillent le soir les enfants scolarisés à l'extérieur. Certains sont infestés de vermine. Très peu disposent d'une assistance médicale. Tous sont bardés de caméras de surveillance et de barbelés. Beaucoup convoquent les suicides, quelques-uns sont le théâtre d'émeutes, d'incendies criminels. Dans l'Europe entière, des associations, des enquêtes, des rapports et des témoignages dénoncent des atteintes aux Droits de l'homme.

Selon les derniers chiffres disponibles⁴, plus de 30.000 étrangers, souvent très jeunes, vivent dans 240 camps de rétention répartis sur tout le continent européen. Demandeurs d'asile ou personnes en instance d'expulsion – pour la plupart originaires de pays pauvres anciennes colonies de l'Europe – y sont maintenus pour des durées variables selon les États. Aucune norme européenne n'existe dans un domaine qui pour l'instant ne vit que d'une accumulation d'exceptions, chaque pays de l'Union tordant autant qu'il le peut sa législation nationale et son éthique propre afin d'organiser au mieux sa participation à un arbitraire généralisé. Profondément hétérogène de forme et de fonctionnement, le phénomène des camps européens est ainsi particulièrement difficile à observer, à cerner et décrire de façon globale, tandis qu'il est bel et bien général et agissant en tant que tel. Une profonde hétérogénéité

non seulement ne réduit pas son efficacité d'appareil fédéral de répression massive des étrangers ; au contraire, elle l'améliore, en prévenant qu'on le combatte efficacement.

De nouveaux camps sans cesse apparaissent en Europe. Ils sont souvent aménagés dans des bâtiments préexistants, désaffectés et recyclés : anciennes casernes, hangars de chemins de fer, silos à grains, usines, annexes de prison... La Hollande accumule les bateaux-prisons dans les ports de Rotterdam et Zaandam. Ils la rendront capable pour cette année de faire flotter 1.832 étrangers, à quai et contre leur gré⁵. De l'Irlande à la Hongrie, de la Finlande à l'Espagne, les camps pour étrangers se sont surtout multipliés au cours de la dernière décennie. Un nombre important est en construction ou en cours d'aménagement. Il s'agit donc d'un phénomène toujours montant, dont on ignore quelle sera l'issue.

EXEMPLE DE LA FRANCE

Trois centres nouveaux ont ouvert en France dans les dernières semaines de l'année 2007. La capacité de rétention simultanée sur le territoire passe de 2.000 à 2.500 personnes en 2008. Ce chiffre ne tient pas compte des personnes maintenues dans la centaine de « locaux de rétention » que comporte le territoire (aéroports, gares, commissariats...) et sur lesquels aucun contrôle n'est exercé⁶. La police est seul maître des lieux. Elle y agit à sa guise et sous de solides couvertures préfectorales dont la garantie invite les abus et exactions. Deux personnes⁷ sont successivement mortes au cours du mois de janvier 2003 en embarquement forcé à Roissy, sans qu'aucun policier n'ait été ultérieurement inquiété. De très nombreux témoignages de personnes retenues en « locaux de rétention » rapportent la violence, les insultes, les humiliations, les indignités.

Le nombre de centres de rétention administrative (CRA – des camps) est en augmentation. Il ne s'agit bien sûr pas d'améliorer les conditions de rétention des personnes déjà retenues en allégeant les tourments de la promiscuité qu'ils endurent : une plus grande capacité de rétention signifie davantage d'arrestations. Les arrestations à leur domicile des étrangers sans documents ont donc été multipliées. Cueillir des étrangers chez eux est désormais une activité quotidienne. Ce qui était encore exceptionnel et problématique il y a peu est à présent le simple exercice d'un travail journalier ; améliorant ses techniques, dégageant ses astuces, perfectionnant sa logistique : une profession. Plus de 300 mineurs ont été conduits en rétention avec leurs proches au cours de l'année 2007.

31.232 personnes ont été placées dans ces centres de rétention en 2006. 23.186 personnes ont été expulsées en 2007.

Le gouvernement français vient de créer (en 2008) un fichier des étrangers faisant l'objet d'une mesure d'éloignement⁸. Ce fichier informatique centralise des données sur les étrangers en situation irrégulière, comme leur identité, celle des parents, de leurs enfants, les étapes de procédure, l'éventuelle « nécessité » de surveillance particulière au regard de l'ordre public. Il permet aussi de marquer et de surveiller des personnes en ayant hébergé d'autres en situation irrégulière. Il est nommé « Éloi » par le gouvernement. « Éloi » comme « éloignement » est-il dit. Mais, il est permis de remarquer qu'Éloi, aussi, est le nom du Saint par lequel la mythologie chrétienne française a symbolisé la résistance de la civilisation, des connaissances et de la sophistication face à l'invasion de la Gaule et sa chute dans la Barbarie.

RETOUR À LA SITUATION EUROPÉENNE

Une concentration de camps le long des frontières orientales et méridionales de l'Europe est observable. Ils forment ensemble une bande traversant la Pologne, la Slovaquie, la République Tchèque et l'Allemagne. Les plus grands sont situés à proximité des principales voies de migration. On les trouve en Espagne – aux Canaries⁹ –, en Italie du Sud et à Malte¹⁰.

À la capacité totale affichée des camps « fermés » de l'UE, qui est de 30.871 places¹¹, et faute de connaître le nombre permanent moyen des personnes prises dans le fonctionnement souvent opaque des « locaux de rétention », on peut au moins ajouter le chiffre cumulé des étrangers placés en camps ouverts¹², le total déclaré s'élève alors à 40.979 personnes.

Ni ce « score » officiel ni la multiplication incessante des camps dans l'espace européen ne réussissent cependant à « endiguer le flux migratoire » – selon l'expression partout reprise et qui révèle bien la massification du traitement des personnes étrangères, la disqualification immédiate de toute dimension individuelle. L'Europe cherche désormais de l'aide en dehors de ses frontières. Des accords bilatéraux ont vu naître des camps situés dans des pays périphériques comme le Maroc, l'Ukraine, la Libye et la Turquie. Lesdits accords sont très sérieusement soupçonnés de reposer sur des alliances équivoques et de viser une mobilisation de moyens, contre les migrants en rétention, d'une violence et d'une indignité telles qu'aucun pays de l'Union ne pourrait actuellement en risquer

l’usage¹³ systématique ou seulement même trop fréquent.

EXEMPLE DE LA LIBYE

1. Depuis le milieu des années 90, le pouvoir libyen a progressivement ouvert son industrie du gaz et du pétrole aux investisseurs étrangers. Nombre de pays européens, aux premiers rangs desquels l’Allemagne, l’Italie et l’Angleterre, ont depuis développé de très gros intérêts en Libye.

2. La presse internationale fait régulièrement état d’installations de camps de rétention de très grande taille dans le pays, financées par les Européens¹⁴.

3. L’Italie semble avoir passé un accord avec la Libye, en octobre 2004, pour la lutte contre l’immigration clandestine. Des stocks de matériels italiens sont alors arrivés en Libye, comprenant notamment 40 viseurs nocturnes, 50 navigateurs satellitaires, 100 zodiac, 1.000 tentes et 1.000 sacs à cadavres.

4. Au début du mois de novembre 2004, la chaîne de télévision RAI a montré des camps libyens bondés, avec des baraquements sans couchages.

5. En décembre 2004, Tripoli annonçait avoir déporté 40.000 migrants en l’espace de quelques semaines. Par ailleurs, 14.500 personnes auraient été abandonnées au milieu du désert à la frontière de la Libye avec le Niger, le Tchad, le Soudan et l’Égypte.

Selon un rapport fourni par Frontex¹⁵ à la Commission Européenne, 60.000 migrants étaient encore détenus en Libye en mai 2007. À l’heure actuelle, il existerait au minimum 20 camps répartis sur le territoire¹⁶. Trois au moins auraient été financés directement par l’Italie. Les conditions de rétention dans les camps libyens sont épouvantables : pas de lits ni de couchages, un seul repas par jour fait d’eau et de pain ou de riz, travaux forcés, pas d’installations sanitaires, aucune assistance médicale.

De nombreux témoignages rapportent les violences subies. Comme en Europe, les étrangers retenus en Libye sont régulièrement humiliés et insultés.

Mais, les sévices physiques aussi sont fréquents¹⁷ : coups à la tête, sur le corps, dans les parties génitales, sous les plantes de pied ; frappes à la matraque électrique, coups de pied, coups de bâton. Le viol des femmes par un ou plusieurs policiers, devant les maris, les familles et les autres détenus, semble être une pratique répandue. Enfin, sont rapportées les frappes à mort, certains assassinats au couteau, à l’arme à feu (fusils

automatiques et armes de poing).

La Commission Européenne a annoncé le projet de bloquer l’immigration par la mer, sous l’égide de Frontex, à partir de 2008. L’objectif déclaré est la réadmission en Libye de tous les migrants qui seront interceptés en mer.

RETOUR À LA SITUATION DANS L’UNION

En Europe, à défaut d’autres initiatives et en raison de la multiplication des camps, leurs « installations provisoires » sont en train de devenir permanentes. À Lampedusa (Italie), une ville qui n’a jamais eu d’école secondaire ni de maternité, une caserne a été transformée en un énorme centre en vue d’accueillir les milliers de migrants interceptés ou recueillis en mer. Les Pays-Bas bâtissent leurs prisons sur l’eau. En avril 2007, la Grèce a ouvert un nouveau centre¹⁸ pour remplacer ceux de Vresika et de Peplo fermés à la demande du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés ; c’est en ce cas le mouvement des camps sur le territoire – démontés ici, remontés ailleurs – qui assure une permanence du système sous l’apparence du temporaire. À Malte, un village de tentes est devenu de fait une structure d’accueil pérenne. En Irlande et en Allemagne, les centres de rétention sont généralement installés dans les prisons ; leur invisibilité est totale, ils sont donc viables. On en trouve dans de nombreux aéroports comme à Amsterdam, Lisbonne, Londres, Manchester, Paris et Vienne, ils sont intégrés au fonctionnement quotidien des terminaux.

Tandis que les camps s’installent dans une permanence, les conditions de détention se dégradent. Dans la très grande majorité des cas, le personnel présent n’est constitué que des équipes en charge de la sécurité : des policiers, des gardiens, des garde-frontières. L’absence d’interprètes, le manque de communication et de relations renforcent l’isolement des étrangers détenus.

La durée moyenne de rétention dans les camps de l’Union Européenne est de 12 à 18 mois. En France, elle est de 32 jours¹⁹, en Estonie, en Lituanie et à Chypre, il n’y a aucune limite établie ; 36 mois de rétention n’y sont pas une rareté²⁰.

Une directive soutenue par l’Allemagne doit être bientôt soumise au Parlement Européen, elle proposera de fixer la durée maximale de la rétention à 18 mois pour tous les pays de l’Union. Les promoteurs de cette directive affirment que leur intention est d’harmoniser le temps de rétention en le réduisant. Pourtant, si cette directive devait être adoptée et appliquée, le temps maximum de rétention administrative actuellement le

plus court (France, 32 jours) connaîtrait une augmentation de 1.700%, alors que le plus long (Chypre, Estonie, 3 ans) serait réduit de 50%.

1. Après avoir stagné pendant quatre siècles sous les effets successifs de l’esclavage et de la colonisation, qui ont l’un et l’autre stoppé puis fait reculer son peuplement, l’Afrique a connu, autour de la période des indépendances et ensuite, un rebond démographique phénoménal. La population subsaharienne passera de 769 millions à 2 milliards d’ici à 2050. Le sida n’aura pas les effets redoutés en termes démographiques. Le continent, désormais surpeuplé, doit relever rapidement le défi de l’urbanisation. Ainsi, c’est en raison des tragédies de son Histoire que la population d’Afrique Subsaharienne croît rapidement alors que le reste de la population mondiale est partout ailleurs en voie de stabilisation.

2. « Dans la très grande majorité, un régime de détention de type carcéral est appliqué aux étrangers retenus pour des raisons administratives (ex : Autriche, Allemagne, Belgique, Grande-Bretagne, Italie, Irlande, Pays-Bas, Slovaquie, Slovénie, Pologne, Hongrie, République Tchèque, Luxembourg, Estonie, Italie). L’application de ces régimes stricts de détention est apparue largement disproportionnée aux enquêteurs, compte tenu du fait que la population détenue dans ces centres n’a commis aucune infraction pénale et n’est placée là, en principe, que pour vérification d’identité ou attente de la mise en œuvre d’une mesure d’éloignement. » in l’étude commandée par le Parlement Européen, décembre 2007 (PE 378.275).

3. C’est le cas de la Slovénie.

4. Étude citée, décembre 2007 (PE 378.275) et From European Migrations and Asylum Policies to Camps for Foreigners, Migreurop, 2007.

5. « L’utilisation de “bateaux” ou plates-formes flottantes comme lieu de détention, si elle est moins chère pour l’administration, semble par contre plus coûteuse pour les détenus en terme de conditions de vie. L’exiguïté des lieux, les cellules mal aérées, l’humidité, le manque d’espace de détente, contribuent à renforcer le caractère “punitif” et injustifié de mesures de détention pour des étrangers qui ne sont pas des “délinquants” au sens pénal du terme. » in Conditions des ressortissants de pays tiers retenus dans des centres (camps de détention, centres ouverts, ainsi que des zones de transit), avec une attention particulière portée aux services et moyens en faveur des personnes aux besoins spécifiques au sein des 25 États membres de l’Union européenne, STEPS, décembre 2007, p. 155. Le premier de ces bateaux-prisons, d’une capacité de 288 places, venant d’Allemagne et baptisé « Reno » a été mis en service en septembre 2004 dans le port de Rotterdam. 4 mois plus tard, un deuxième bateau, celui-ci d’une capacité de détention de 472 personnes, le « Stockholm » hérité de l’armée britannique et de la guerre des Malouines, a été placé à côté du premier. Elles se trouvent dans Derde Merwedehaven (c’est le nom du port). En avril 2007, l’autorisation a été délivrée pour la mise en place d’un nouveau bateau-prison d’une capacité de 496 détenus, dans le port voisin, Tweede Merwedehaven. Aujourd’hui, deux de ces prisons flottantes viennent d’être armées dans Isaac Baarhaven, à Zaandam. Elles peuvent chacune accueillir 288 détenus.

6. L’installation d’un centre est une décision interministérielle, mais les locaux de rétention sont seulement préfectoraux, leur nombre exact n’est pas dit, pas plus que le nombre de personnes qui y sont retenues au quotidien ou en une année. L’administration prétend même qu’il n’existe pas de comptage. Les locaux de rétention sont l’élément le plus opaque, le moins contrôlable du système actuel.

7. Ricardo Barrientos, Argentin, puis Mariame Getu Hagos, Somalienne.

8. En janvier 2008, soit six mois après que le Conseil d’État a annulé un fichier similaire.

9. Los Raices de Tenerife annonce 1.300 places, mais a enfermé plusieurs fois jusqu’à 3.700 personnes au cours de l’année 2007, le campement militaire La Isleta à Gran Canaria a hébergé jusqu’à 2.700 personnes dans des équipements de 1 400 places.

10. 2 x 800 places.

11. « Il est à noter que tous les camps en fonction des pays européens ne sont pas répertoriés officiellement : dans certains pays, il n’existe pas de liste officielle centralisée, par exemple en Allemagne. Dans d’autres, les listes fournies aux enquêteurs ne mentionnaient pas plusieurs camps dont l’existence pourtant est certaine. » Étude citée (Parlement européen, décembre 2007 - PE 378.275).

12. Ces centres sont réservés aux étrangers ayant un dossier de demande d’asile en cours. Ils ne sont fermés que nuitamment, mais, dans la plupart des pays, les demandeurs d’asile ne reçoivent une « aide financière de procédure » que dans la mesure où ils restent pensionnés dans un même camp de façon ininterrompue.

13. Caroline Brothers – International Herald Tribune, 6 janvier 2008.

14. Le Monde Diplomatique parle de camps où des milliers d’immigrants et de réfugiés (6.000 Ghanéens, 8.000 Nigériens) seraient détenus depuis dix années.

15. L’agence européenne pour le contrôle des frontières extérieures.

16. Situés à Ajdabiya, Binghazi, Ghat, Ghariyan, Ghudamis, Aj-Jmayl, Juwazat, Khums, Kufrah, Al Marj, Misratah, Qatrun, Sabratah, Sabha, Sirt, Kara, Surman, Tipoli (au moins deux centres Janzur et El Fellah), Zawiyah, Zuwarah.

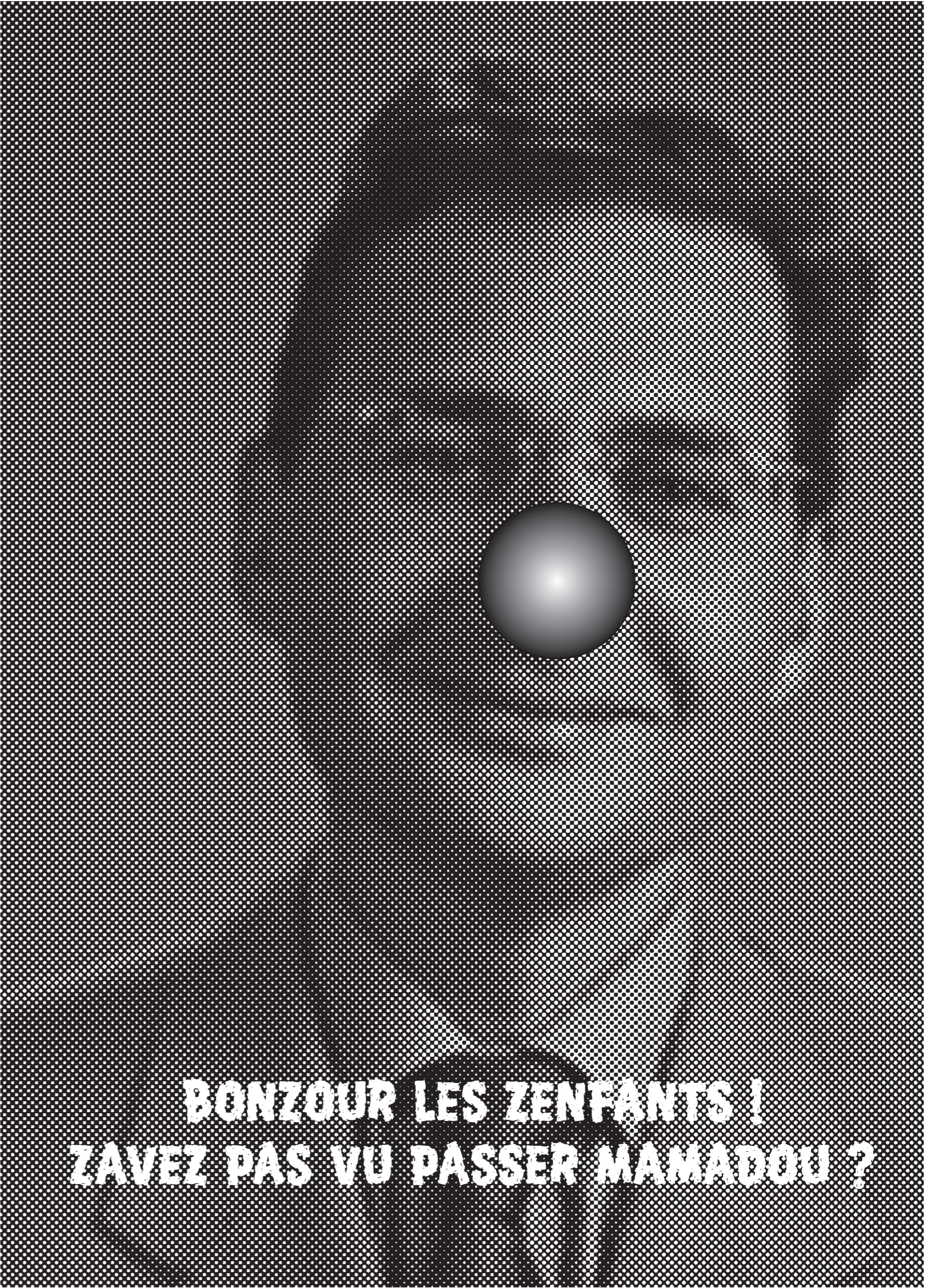
17. Mais les violences physiques contre les détenus ne sont pas absentes des camps européens : coups répétés, matraquages, abus sexuels ont été plusieurs fois signalés.

18. 374 places – Filakio, un village situé près de la frontière turque.

19. En Espagne, la durée maximale d’enfermement est de 40 jours.

En Italie, au Portugal et en Irlande elle est de 60 jours. En Grèce et au Luxembourg, de 3 mois. Entre 5 à 8 mois en Belgique, 10 en Autriche, 12 en Pologne, 18 en Allemagne et à Malte, 20 mois en Lettonie.

20. Dans certains pays, comme la France, la Belgique, le Luxembourg, un étranger libéré sans avoir été expulsé peut être indéfiniment de nouveau arrêté et à chaque fois détenu durant le temps maximal.



DROITS D'AUTEUR SALOPERIE! ET VOILÀ
L'ARNAQUE: «LE DROIT D'AUTEUR EST
UN DROIT DE L'HOMME», DISENT-ILS EN
SOUVENIR DE LEUR DROIT AUX BÉNÉFICES: IL
EST «L'HOMME» DANS CETTE HISTOIRE, IL
LES FABRIQUE FACILEMENT IDENTIFIABLE, CE SONT
LES FABRIQUES ET AUTRES MERDES DE LA
MGM, DE LA PARAMOUNT, D'UNIVERSAL,
DES MAJORS DU DISQUE, DE L'ÉDITION ETC.
C'EST JOHNNY HALLYDAY SANS DOUTE,
DEUXIÈME TRÉSOR NATIONAL APRÈS
MALRAUX, QUI SE VOIT HONORÉ D'UNE
COMMANDE DE CONCERT À UN MILLION
DEUROS PAYÉ PAR LE MINI-STÈRE DE LA
CULTURE POUR LA FRANCE LE 14 JUILLET.
IL FAUT ÊTRE CLAIR: NE PAS POUVOIR
D'AUTEUR SE SON Soudainement à un million
«CRÉATIVITÉ ARTISTIQUE: C'EST PEUT-ÊTRE
UN NOUVEAU PEUPLE QUI DÉCOUVRE, PERMANENT
REPRESSION PAR LA LOI HADOPI, AINSI
D'AUTEUR ET UN BUSINESS NOMME SE
FAIBLES. L'HABIT DU DROIT D'AUTEUR
TOUS CEUX QUI «SAIT» LE DROIT D'AUTEUR
QUI «SAIT» LE FAIRE, ET NON PLUS
EN GÉNÉRAL. IL INVENTE, DISTRIBUE
DES IMAGES ET DE L'USAGE, UNE APTITUDE
L'USAGE D'IMPOSER UNE NORME DE
MOYEN DE LA LANGUE, C'EST LA
ET CONTRÔLE L'EXPRESSION, A LA
L'IMAGE D'AUTEUR EST À LA
LE FAIRE, ET NON PLUS
D'AUTEUR OBLIGATIONS À LA
ABRITÉ, LA
SALETÉ,
LA
LES FILMS, LES IMAGES,
LE RESTE INTELLECTUELLE
SIGNIFIE
LES FILMS DE
CRÉATION
UNE PACOTILLE
DE LA PACOTILLE
DES BANQUIERS
CE QUI
DANS LES
LES
DÉMEURAIT
FACE À LA
DES CONNÉRIES
NE LE SERA
MULTIPLÉX
UN AUTEUR EST UN
FUCK THE DROITS D'AUTEUR, SALOPERIE!